

Communiqué

Le 17/03/2020

LES PROFESSIONNELS ET ENTREPRISES CLIENTS DU CREDIT AGRICOLE DE LA TOURAINE ET DU POITOU PEUVENT S'APPUYER SUR LEUR CONSEILLER EN AGENCE ET UN DISPOSITIF COVID 19 RENFORCE

Mobilisation totale pour accompagner les clients

- ✓ Les agences du Crédit agricole de la Touraine et du Poitou restent ouvertes pour 133 d'entre elles, 8 petites agences urbaines de proximité sont regroupées avec l'agence voisine.
- ✓ Les 130 conseillers professionnels et agricoles et les 125 responsables d'agence sont joignables par email et par téléphone de préférence, mais les rendez-vous en agence sont possibles.
- ✓ La plateforme clients fonctionne, elle est ouverte du lundi au samedi de 8h30 à 18h30 et le samedi jusqu'à 16h30.
- ✓ La banque par internet est disponible sur <u>www.ca-tourainepoitou.fr</u> et les clients peuvent télécharger les applications essentielles comme Ma banque ou Ma carte. Concernant les assurances, c'est l'application Pacifica qui devra être téléchargée.
- ✓ Les informations concernant l'actualité des professionnels et les offres sont visibles dans l'espace professionnel sur www.credit-agricole.fr/ca-tourainepoitou/professionnel.html

Un dispositif Groupe Crédit Agricole pour les clients Entreprises et Professionnels

- ✓ Report des remboursements de crédits et de crédit-bail jusqu'à 6 mois
- ✓ Accords de crédits en moins de 5 jours pour les situations les plus urgentes
- ✓ Suppression des coûts additionnels des reports d'échéances
- ✓ Accélération des indemnités des clients assurés

Pour les clients du Crédit agricole de la Touraine et du Poitou

Tous les clients **peuvent reporter leurs échéances jusqu'à 12 mois**, sans coûts supplémentaires, dans le cadre des options souplesses, et moduler jusqu'à 30% le montant des échéances avec un allongement allant jusqu'à 36 mois de la durée, sans coûts supplémentaires. La mise en place se fait à distance, **sur simple demande e-mail** à son conseiller professionnel. **La prise d'effet est immédiate**.

Une cellule dédiée est en place pour accélérer les décisions sur les situations les plus urgentes

Si la plupart des traitements de dossiers se font en agence, une **cellule a été mise en place** pour le traitement des demandes complexes d'entreprises. Cette cellule, basée à Tours, **prend en charge les dossiers dans la demi- journée** et traite déjà des dossiers clients. Elle intervient en soutien des conseillers et pour les dossiers qui ne sont pas dans leur délégation.

Une offre complète pour mobiliser de la trésorerie

A court-terme, la priorité est de permettre aux professionnels d'avoir assez de trésorerie pour **préserver la continuité d'exploitation** (Paiement des salaires, fournisseurs...). Pour répondre très rapidement à cette préoccupation majeure en ces temps troublés, et en complément des dispositifs gouvernementaux, tous les moyens et cadres d'accompagnements sont mobilisés. **Notre réponse est multiple, mais elle sera avant tout, personnalisée et adaptée à chaque situation** :

- ✓ La Modulation et le **report des échéances** Moyen Terme, Crédit-bail et Court Terme⁽¹⁾ est la première des réponses.
- ✓ Pour ceux qui ont la capacité de **mobiliser leurs créances** (BtoB), les services d'affacturage (Cash in Time), d'escompte et de Dailly apporteront un complément de trésorerie.
- ✓ Les clients détenant un contrat d'affacturage en cours pourront bénéficier d'aménagements au cas par cas, sans facturation supplémentaire. En cas de demande d'extension du contrat, la décision interviendra en moins de 5 jours et le financement dans les 48h, sans frais de dossier.
- ✓ Un crédit à court terme pourra venir compléter, si besoin, l'ensemble de ces mesures et dispositifs.
- ✓ En illustration digitale, les professionnels qui bénéficient d'une pré-attribution ont la possibilité de souscrire, en tout autonomie et de chez eux, un prêt court terme, allant jusqu'à 20 000€⁽¹⁾.

Sécuriser les encaissements et accélérer les ventes à distance

Les solutions qui permettent de réduire les délais de paiement, les manipulations d'espèces et les ventes à distance existent comme :

- Les solutions E-commerce qui permettent de développer la visibilité et le commerce à distance, de palier au déficit de fréquentation en magasin et de développer l'activité, avec un an de gratuité sur l'abonnement E-commerce et des délais d'installation raccourcit.
- Les Terminaux de Paiement Electroniques (TPE) qui permettent de réduire les délais d'encaissement, de sécuriser les paiements et d'éviter toute manipulation par la fonctionnalité « Sans contact » proposés aux clients professionnels avec 6 mois de gratuité.
- La Carte Business gratuite dans le cadre du Compte à composer professionnel, préserve la trésorerie grâce au débit différé et renforce l'autonomie des salariés. De plus, les applications comme Ma Carte et Ma Banque⁽²⁾ permettent de suivre et de paramétrer l'utilisation de ce moyen de paiement en toute sécurité et sans contact.

En complément, les trésoreries bénéficieront des autres mesures publiques

- ✓ Le report d'échéances sociales et/ou fiscales (URSSAF, impôts)
- ✓ Un plan d'étalement de créances avec l'appui de l'Etat et de la Banque de France
- ✓ L'obtention ou maintien d'un crédit bancaire via Bpi France, qui se portera garant de tous les prêts de trésorerie dont les entreprises pourraient avoir besoin à cause de l'épidémie
- ✓ Le financement des salariés par le mécanisme de chômage partiel
- ✓ L'appui au traitement d'un conflit avec des clients ou fournisseurs

CASH IN TIME est une solution d'affacturage pour le financer les besoins de trésorerie directement en ligne. Cash in Time paye les factures clients en moins de 24h et prend en charge le recouvrement des créances.

Les adresses utiles :

Les clients peuvent être accompagnés dans leurs démarches en utilisant les adresses e-mail ci-dessous pour bénéficier ou se renseigner sur les mesures citées ci-avant :

✓ Clients de la Vienne : na.continuite-eco@direccte.gouv.fr

✓ Clients Indre-et-Loire : centre.gestion-crise@direccte.gouv.fr

Contact communication:

Christian Labille

Responsable de la communication

Email: christian.labille@ca-tourainepoitou.fr

- * Sources: Données internes du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou 2020
- (1) Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier par votre Caisse régionale, prêteur. Renseignez-vous auprès de votre conseiller.
- (2) Téléchargement et accès gratuits aux applications Ma Carte et Ma Banque, hors coûts de communication selon opérateurs. L'utilisation de l'application Ma Banque nécessite la détention d'un terminal de communication compatible avec accès à Internet. L'utilisation de l'application Ma Carte est soumise à conditions et nécessite la détention d'une carte bancaire Crédit Agricole, d'un abonnement au service Crédit Agricole en Ligne. Apple et le logo Apple sont des marques d'Apple Inc., déposées aux États-Unis et dans d'autres pays. Android, Google Play et le logo Google Play sont des marques de Google Inc.

Prêteur : CRÉDIT AGRICOLE DE LA TOURAINE ET DU POITOU Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social : 18 rue Salvador Allende - CS50 307 - 86008 - Poitiers - 399 780 097 RCS POITIERS. Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 023 896. Ed. 03/2020.